

RÈGLES DE VIE À L'ÉCOLE DE BOISCHATEL

Manquements mineurs

1. À l'école, je respecte les autres en paroles, en gestes et dans mes attitudes.

Raison : Pour assurer l'harmonie et pour que chaque personne se sente bien et respectée.

2. À mon école, j'agis de façon sécuritaire envers tous et pour moi-même.

Raison : Pour assurer un climat agréable et sécuritaire.

3. À mon école, je respecte l'environnement : matériel mobilier, lieux, aménagement paysager.

Raison : Pour que l'environnement et le matériel demeurent propres et en bon état.

CONSÉQUENCES ET RELATIONS D'AIDE

Pour chaque manquement mineur à l'une ou l'autre des trois règles de vie, des conséquences seront appliquées. Ces manquements seront consignés dans le carnet de vie. Les parents seront avisés à chaque fois, par le biais de l'agenda ou par téléphone. Ils sont d'ailleurs étroitement associés à la démarche.

N.B. Voir le tableau à la page suivante pour la gradation.

Septembre et Octobre

RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE : RESPECT ET SÉCURITÉ

Règle no 1 : À mon école, je respecte les autres en paroles, en gestes et dans mes attitudes.

Règle no 2 : À mon école, j'agis de façon sécuritaire envers tous et pour moi-même.

Règle no 3 : À mon école, je respecte l'environnement : matériel, mobilier, lieux, aménagement paysager.

	Intervenant concerné _____	Intervenant concerné _____
	AVERTISSEMENT RÈGLE NO ____	1 ^{er} MANQUEMENT RÈGLE NO ____
Date	_____	_____
Description de l'événement	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Intervention (s) choisie(s)	_____	_____
Signature du parent	_____	_____

Novembre et Décembre

RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE : RESPECT ET SÉCURITÉ

Règle no 1 : À mon école, je respecte les autres en paroles, en gestes et dans mes attitudes.

Règle no 2 : À mon école, j'agis de façon sécuritaire envers tous et pour moi-même.

Règle no 3 : À mon école, je respecte l'environnement : matériel, mobilier, lieux, aménagement paysager.

Intervenant concerné _____	Intervenant concerné _____
AVERTISSEMENT RÈGLE NO ____	1 ^{er} MANQUEMENT RÈGLE NO ____

Date			
Description de l'événement			
Intervention (s) choisie(s)			
Signature du parent			

Novembre et Décembre

Interventions de type sanctions	Interventions de type relation d'aide
A Communication avec les parents B Retrait dans la classe C Retrait hors de la classe, supervisé par un adulte D Perte de récréations E Perte de droit de participer à un privilège F Retenue après la classe G Départ à la maison * H Suspension à l'interne * I Suspension à l'externe J Autre (présence lors d'une journée pédagogique)*	K Communication avec les parents L Rencontre de l'enfant par un ou des intervenants M Rencontre de l'enfant par un ou des intervenants et ses parents N Réflexion écrite signée par les parents O Geste réparateur P Autres... * Ces sanctions relèvent de la direction même s'il arrive qu'elles soient communiquées par un autre membre du personnel.

Intervenant concerné	Intervenant concerné +TES	Intervenant concerné TES et direction
_____ _____	_____ _____	_____ _____
2^e MANQUEMENT RÈGLE NO ____	3^e MANQUEMENT RÈGLE NO ____	4^e MANQUEMENT RÈGLE NO ____
_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____

Mars et Avril

RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE : RESPECT ET SÉCURITÉ

Règle no 1 : À mon école, je respecte les autres en paroles, en gestes et dans mes attitudes.

Règle no 2 : À mon école, j'agis de façon sécuritaire envers tous et pour moi-même.

Règle no 3 : À mon école, je respecte l'environnement : matériel, mobilier, lieux, aménagement paysager.

	Intervenant concerné _____	Intervenant concerné _____
	1 ^{er} MANQUEMENT RÈGLE NO ____	2 ^e MANQUEMENT RÈGLE NO ____
Date	_____	_____
Description de l'événement	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Intervention (s) choisie(s)	_____	_____
Signature du parent	_____	_____

Mars et Avril

Interventions de type sanctions	Interventions de type relation d'aide
A Communication avec les parents B Retrait dans la classe C Retrait hors de la classe, supervisé par un adulte D Perte de récréations E Perte de droit de participer à un privilège F Retenue après la classe G Départ à la maison * H Suspension à l'interne * I Suspension à l'externe J Autre (présence lors d'une journée pédagogique)*	K Communication avec les parents L Rencontre de l'enfant par un ou des intervenants M Rencontre de l'enfant par un ou des intervenants et ses parents N Réflexion écrite signée par les parents O Geste réparateur P Autres... * Ces sanctions relèvent de la direction même s'il arrive qu'elles soient communiquées par un autre membre du personnel.

Intervenant concerné +TES _____ _____	Intervenant concerné TES et direction _____ _____
3 ^e MANQUEMENT RÈGLE NO ____	4 ^e MANQUEMENT RÈGLE NO ____
_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____

Mai et Juin

RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE : RESPECT ET SÉCURITÉ

Règle no 1 : À mon école, je respecte les autres en paroles, en gestes et dans mes attitudes.

Règle no 2 : À mon école, j'agis de façon sécuritaire envers tous et pour moi-même.

Règle no 3 : À mon école, je respecte l'environnement : matériel, mobilier, lieux, aménagement paysager.

	Intervenant concerné _____	Intervenant concerné _____
	1 ^{er} MANQUEMENT RÈGLE NO ____	2 ^e MANQUEMENT RÈGLE NO ____
Date	_____	_____
Description de l'événement	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Intervention (s) choisie(s)	_____	_____
Signature du parent	_____	_____

Mai et Juin

Interventions de type sanctions	Interventions de type relation d'aide
A Communication avec les parents B Retrait dans la classe C Retrait hors de la classe, supervisé par un adulte D Perte de récréations E Perte de droit de participer à un privilège F Retenue après la classe G Départ à la maison * H Suspension à l'interne * I Suspension à l'externe J Autre (présence lors d'une journée pédagogique)*	K Communication avec les parents L Rencontre de l'enfant par un ou des intervenants M Rencontre de l'enfant par un ou des intervenants et ses parents N Réflexion écrite signée par les parents O Geste réparateur P Autres... * Ces sanctions relèvent de la direction même s'il arrive qu'elles soient communiquées par un autre membre du personnel.

Intervenant concerné +TES _____ _____	Intervenant concerné TES et direction _____ _____
3 ^e MANQUEMENT RÈGLE NO ____	4 ^e MANQUEMENT RÈGLE NO ____
_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____

Activités récompenses

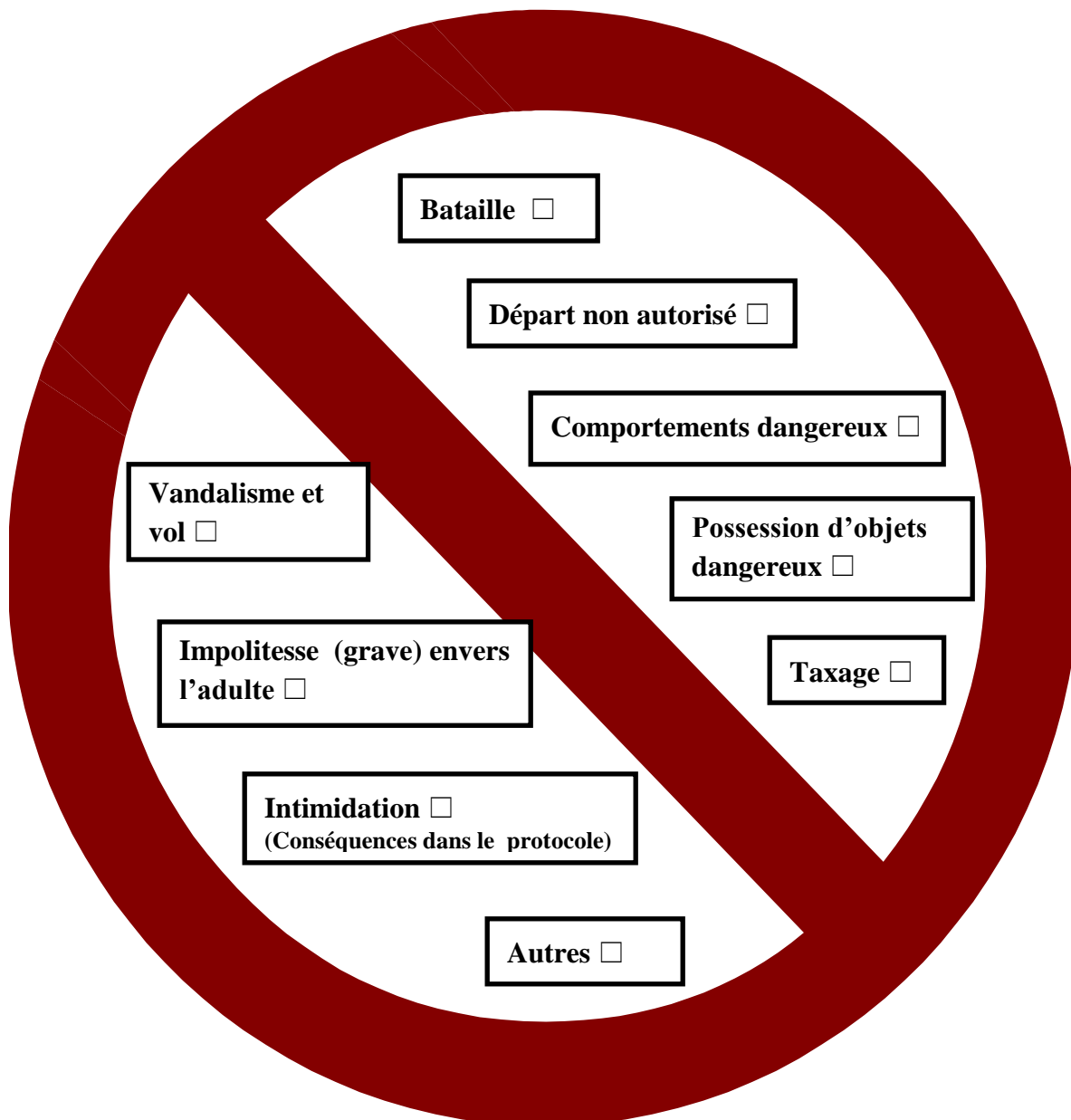
Pour motiver et féliciter les élèves qui feront des efforts à respecter les règles de vie de l'école, il y aura cinq activités récompenses pendant l'année scolaire. Ces activités se vivront à tous les deux mois.

Pour pouvoir vivre ces activités récompenses, les élèves ne doivent pas accumuler plus de trois manquements à chaque carnet de vie. Bien entendu, les intervenants mettront en place des mesures de relation d'aide afin de permettre à l'enfant de modifier les comportements inacceptables.

À partir du 4^e manquement, l'élève devra effectuer des travaux remis par son enseignant et réfléchir à ses attitudes lors de l'activité récompense. S'il est absent lors de cette période, il devra reprendre ce temps.

MANQUEMENTS MAJEURS TOLÉRANCE ZÉRO

Voici les comportements pour lesquels il n'y a aucune tolérance et pour lesquels une intervention immédiate doit être faite à l'école afin que tous se sentent bien et que la sécurité de chacun soit assurée.



Lorsqu'il y a un manquement majeur, l'application de mesures particulières s'impose et l'élève ne peut pas participer à l'activité récompense prévue.

PROTOCOLE D'INTERVENTION

visant à contrer l'intimidation

(En lien avec la Politique visant à contrer la violence et le harcèlement en milieu de travail)



Pouvoir / Fréquence / Intention

Intimidation verbale

Menacer, crier des noms
Humilier (ridiculiser)
Commérer (partir des rumeurs)
Agacer à propos des vêtements et de l'apparence

Intimidation physique

Pousser, bousculer, frapper
Donner des coups de pied
Cracher, voler
Infliger des blessures corporelles

Cyberintimidation*

En tout temps, les parents des élèves concernés seront avisés.*

Avertissements	Conséquences	Personnes concernées
1 ^{er}	<ul style="list-style-type: none"> - Geste de réparation - Fiche Tolérance 0 - Sensibilisation aux conséquences d'une récidive - Rencontre avec le T.E.S. - Communication téléphonique aux parents 	Enfant, enseignant Enfant, enseignant, parents Enfant, enseignant Enfant, T.E.S. Enseignant
2 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion écrite - Lettre d'excuses à la victime - Geste de réparation - Fiche Tolérance 0 - Rencontre avec le T.E.S. - Communication téléphonique aux parents 	Enfant, enseignant, T.E.S. Enfant, victime, T.E.S. Enfant, enseignant, T.E.S. Enfant, enseignant, parents Enfant, T.E.S. T.E.S.
3 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche Tolérance 0 - Rencontre avec la direction concernée - Suspension d'une journée à la maison avec travaux scolaires - Retour de l'élève à l'école, ses travaux faits, accompagné de ses parents 	Enfant, T.E.S., parents Enfant, direction, T.E.S. Enfant, direction, enseignant, T.E.S., parents Enfant, direction, enseignant, T.E.S., parents
4 ^e	<p>La situation sera gérée par la direction. Une suspension à la maison d'une durée variant entre une et cinq journées s'appliquera. L'élève aura des travaux scolaires à faire au cours de sa suspension. Le retour de l'élève, accompagné de ses parents, s'effectuera sous conditions. Si la situation ne se corrige pas, un signalement au D.P.J. pourrait être fait.</p>	Enfant, direction, enseignant, T.E.S., parents

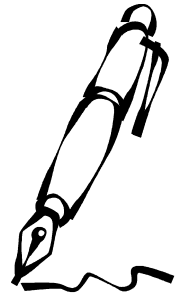
* T.E.S. : Technicien en éducation spécialisée

IMPORTANT : Il faut distinguer l'intimidation des chicanes et conflits habituels entre pairs. Afin de différencier ces deux réalités, il faut vérifier avec l'enfant « victime » si c'est la première fois qu'il subit cette violence du même enfant. Si le geste est répétitif et/ou régulier et qu'il entraîne un malaise, un sentiment de peur chez l'enfant, il s'agit d'un geste d'intimidation.

Note : Chaque fois qu'une intervention sera posée dans le cadre de l'application de ce protocole, **une attention particulière sera portée aux victimes**. Il sera important de les confirmer dans leur dénonciation et de les rassurer quant à notre soutien et notre protection. Il est primordial de retourner les voir une fois la situation réglée afin de vérifier si le geste répréhensible s'est répété ou non. De même, il est important d'intervenir auprès des parents des victimes afin de leur assurer notre soutien. Quant aux témoins alliés de l'intimidateur, s'il y a lieu (les supporteurs, ceux qui encouragent), nous intervenons auprès d'eux de la même façon qu'avec l'intimidateur.

Note : Pour les événements se produisant sur le temps du service de garde, le terme «enseignant» est remplacé par «éducateur».

Engagement aux règles de vie de l'école



De l'élève :

Avec mes parents, j'ai lu les règles de vie de mon école. Pour mon bien-être et celui de mes amis (es), je m'engage à respecter ces règles de vie pendant toute l'année. En cas de manquement, je me conformerai aux conséquences.

Signature de l'élève : _____ Date



Du parent ou tuteur :

J'ai pris connaissance des règles de vie et des procédures de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles de vie pendant toute l'année.

Signature d'un parent ou tuteur : _____ Date

Signature du titulaire : _____ Date

Banque de gestes de réparation

Respect en paroles et en gestes :

- ✎ Rendre service à la personne : apporter son sac et le défaire, placer et monter sa chaise sur son pupitre, faire le ménage de son bureau et de son casier, transporter sa boîte à lunch, écrire ses devoirs dans l'agenda pour x jours.
- ✎ Faire une affiche sur le mot poli ou le respect.
- ✎ Lettre d'excuses : Écrire une lettre avec des beaux mots qui auront été sélectionnés à l'avance et que l'enfant sera obligé de mettre dans son texte.
- ✎ Mission compliments : je dis ou j'écris un compliment et j'explique le pourquoi pour x jours à la personne offensée.
- ✎ Accompagner des plus jeunes lors de la récréation et les encourager à bien se comporter.
- ✎ Préparer un dessin, une affiche ou un bricolage.
- ✎ Arbitrer un jeu de plus petit pendant x temps.
- ✎ Demander à l'autre ce qui lui ferait plaisir et le faire.
- ✎ Être gardien des règles : arbitre ou assistant de l'arbitre pour un groupe.
- ✎ Faire la responsabilité de la personne.

Lorsque je m'excuse...

Je dois écrire ou dire :

- ✎ Ce qui s'est vraiment passé
- ✎ Décrire les dérangements occasionnés
- ✎ Ce que je ferai à l'avenir
- ✎ Sécuriser la personne en affirmant qu'elle n'a plus à s'inquiéter.